

Présidence : Ukraine

## 961<sup>e</sup> SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL

1. Date : Jeudi 18 juillet 2013

Ouverture : 10 h 10

Clôture : 13 h 15

2. Président : Ambassadeur I. Prokopchuk

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président a fait savoir au Conseil permanent que le Président en exercice, dans une lettre (annexe 1) en date du 17 juillet 2013, avait annoncé l'adoption, par une procédure d'approbation tacite, de la Décision n° 2/13 du Conseil ministériel (MC.DEC/2/13) sur la nomination du Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Président, Finlande

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : ALLOCUTION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE  
L'ORGANISATION DE COOPÉRATION DE  
SHANGHAI (OCS), M. DIMITRI MEZENTSEV

Président, Secrétaire général de l'Organisation de coopération de Shanghai, Kirghizstan, Lituanie-Union européenne (l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Moldavie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/690/13), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/685/13), Fédération de Russie (PC.DEL/701/13), Ouzbékistan, Turquie (PC.DEL/693/13), Kazakhstan, Tadjikistan, Afghanistan (partenaire pour la coopération), Mongolie

Point 2 de l'ordre du jour : BUREAU DE L'OSCE À EREVAN

Chef du Bureau de l'OSCE à Erevan (PC.FR/15/13 OSCE+), Lituanie-Union européenne (l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que la Moldavie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/691/13), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/687/13), Fédération de Russie (PC.DEL/702/13 OSCE+), Suisse (PC.DEL/686/13 OSCE+), Azerbaïdjan (PC.DEL/695/13 OSCE+), Arménie, Président

Point 3 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LES DATES ET L'ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION DE 2013 SUR LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS CONCERNANT LA DIMENSION ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

Président

**Décision** : Le Conseil permanent a adopté la Décision n° 1087 (PC.DEC/1087) sur les dates et l'ordre du jour de la Réunion de 2013 sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension économique et environnementale ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 4 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

- a) *Rapport de la mission d'évaluation des besoins du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE sur l'élection présidentielle prévue en Azerbaïdjan en octobre 2013 (ODIHR.GAL/51/13) : Azerbaïdjan (PC.DEL/696/13), Norvège (PC.DEL/689/13), Biélorussie, États-Unis d'Amérique (PC.DEL/692/13), Fédération de Russie, Lituanie-Union européenne, Président*
- b) *Libération de l'ancien ministre de la culture, M. G. Nurmammedov, au Turkménistan : États-Unis d'Amérique (PC.DEL/688/13), Turkménistan*

Point 5 de l'ordre du jour : RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT EN EXERCICE

- a) *Annonce de la distribution du rapport sur les activités du Président en exercice (CIO.GAL/105/13) : Président*
- b) *Visite effectuée en Arménie par le Président en exercice le 15 juillet 2013 : Président (CIO.GAL/105/13)*
- c) *Réunion au format de négociation « 5+2 » sur le règlement du conflit transnistrien, tenue à Vienne les 16 et 17 juillet 2013 : Président (CIO.GAL/105/13)*

- d) *Nomination du Chef du Bureau de l'OSCE au Tadjikistan* : Président
- e) *Nomination du Chef de la Présence de l'OSCE en Albanie* : Président
- f) *Nomination du Premier Directeur adjoint du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE* : Président

Point 6 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**

- a) *Visite de donateurs effectuée en Géorgie les 11 et 12 juillet 2013* : Directeur du Bureau du Secrétaire général
- b) *Réunion d'information sur le projet relatif au mélange au Kazakhstan* : Directeur du Bureau du Secrétaire général
- c) *Conférence sur la médiation dans l'espace de l'OSCE, tenue à Bucarest les 15 et 16 juillet 2013* : Directeur du Bureau du Secrétaire général
- d) *Exposé effectué le 16 juillet 2013 par les services juridiques de l'OSCE au Comité consultatif de gestion et finances sur l'impôt sur le revenu du personnel local, conformément à la Décision n° 1073 du Conseil permanent* : Directeur du Bureau du Secrétaire général

Point 7 de l'ordre du jour : **QUESTIONS DIVERSES**

- a) *Adieux au Représentant permanent de la France auprès de l'OSCE, l'Ambassadeur F. Alabrune* : Président, France
- b) *Adieux au Représentant permanent de Malte auprès de l'OSCE, l'Ambassadeur C. Scicluna* : Président, Malte
- c) *Activités visant à promouvoir la tolérance et la non-discrimination à Andorre* : Andorre (PC.DEL/694/13)
- d) *Érection à Berlin d'un monument aux victimes des programmes nazis d'euthanasie* : Allemagne (annexe 2)
- e) *Vingt-deuxième session annuelle de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, tenue à Istanbul (Turquie) du 29 juin au 3 juillet 2013* : Assemblée parlementaire de l'OSCE
- f) *Réunion d'information informelle sur les résultats de la visite de représentants de l'OSCE en Mongolie, prévue à Vienne le 19 juillet 2013* : Président
- g) *Sommet de la jeunesse de l'OSCE, prévu en Crimée (Ukraine) du 20 juillet au 1<sup>er</sup> août 2013* : Président

- h) *Consultations sur un projet de décision relatif à l'ordre du jour pour la réunion de 2013 sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine* : Président

4. Prochaine séance :

Jeudi 25 juillet 2013 à 10 heures, Neuer Saal



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Conseil permanent**

PC.JOUR/961

18 July 2013

Annex 1

FRENCH

Original: ENGLISH

---

**961<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 961 du CP, point 2

## **LETTRE DU PRÉSIDENT EN EXERCICE**

Kiev, le 17 juillet 2013

Cher/chère collègue,

En ma qualité de Président en exercice de l'OSCE, j'ai l'honneur de vous informer que le projet de décision du Conseil ministériel sur la nomination du Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales (MC.DD/2/13), qui était soumis à une procédure d'approbation tacite prenant fin le 17 juillet 2013 à midi HEC, n'a fait l'objet d'aucune objection.

La décision prend donc effet à compter d'aujourd'hui et sera jointe au journal de la vingtième Réunion du Conseil ministériel de l'OSCE ainsi qu'au journal de la séance du Conseil permanent du 18 juillet 2013.

Les États participants qui entendent exercer leur droit de faire dûment enregistrer une déclaration interprétative ou une réserve formelle en vertu du paragraphe IV.1 A) 6 des Règles de procédure de l'OSCE sont invités à le faire par l'intermédiaire de leur délégation auprès de l'OSCE lors de la séance susmentionnée du Conseil permanent.

Je vous prie d'agréer, cher/chère collègue, l'expression de ma plus haute considération.

[signature]

Leonid Kozhara  
Président en exercice de l'OSCE  
Ministre ukrainien des affaires étrangères

À l'attention des ministres des affaires étrangères  
des États participants de l'OSCE



---

**961<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 961 du CP, point 7 d) de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'ALLEMAGNE**

Monsieur le Président,

Quelque 200 000 personnes ont été victimes des meurtres par euthanasie commis par les nazis entre 1939 et 1945. Le 8 juillet, l'érection d'un monument à la mémoire de ces victimes a débuté en plein centre de Berlin. Ce monument sera érigé à l'endroit où se trouvait le bureau de coordination durant la période nazie.

Pour la République fédérale d'Allemagne, assumer les crimes commis durant la période nazie, entretenir le souvenir des victimes et sensibiliser et informer les générations suivantes demeurent une mission et une obligation permanentes. Dans le discours qu'il a prononcé à l'occasion du début de la construction du monument, M. Neumann, Ministre d'État à la culture, a déclaré que, par ce lieu du souvenir, on envoyait une fois de plus un signal « contre la haine, l'aveuglement et la dureté de cœur et en faveur de la tolérance, de la compassion et du respect de la vie ».

Monsieur le Président,

Des thèmes sont ainsi abordés qui jouent également un rôle central dans les débats que nous avons ici. Nous sommes tous invités à faire face à notre passé. Mais ce n'est pas tout : nous devons aussi assumer nos responsabilités pour nos actions du temps présent. Dans ce contexte, la question de savoir dans quelle mesure ces actions sont conformes aux engagements auxquels nous avons souscrit dans le cadre de l'OSCE reste essentielle.

Cette question se pose à tous les États participants sans distinction. Il n'existe pas de différence entre États participants à l'Ouest ou à l'Est de Vienne. Les réflexes de l'époque de la guerre froide n'ont pas leur place ici. Nous ne pouvons pas non plus nous contenter de nous adresser mutuellement des reproches et de chercher la faute chez l'autre. Dans l'intérêt de notre sécurité commune, il s'agit au contraire de dialoguer sans réserve sur l'exécution des engagements auxquels nous avons souscrit conjointement. Il me semble que la culture du dialogue qui est nécessaire pour ce faire s'est perdue ces derniers temps.

Pour moi, dialoguer signifie également être disposé à écouter et à se livrer à une réflexion autocritique. C'est précisément ce qui pourrait avoir motivé le pape François lors de sa visite à Lampedusa le 8 juillet. Il n'a pas seulement prôné une plus grande solidarité avec les réfugiés, il a également déploré le fait que la mondialisation ait mené à la mondialisation

de l'indifférence. L'indifférence à l'égard d'autrui est un phénomène fréquemment observé dans nos sociétés de bien-être. Nous ne pouvons cependant pas accepter cette indifférence.

Cette année justement, l'OSCE est elle aussi confrontée à des défis face auxquels nous ne pouvons pas nous permettre d'être indifférents. Cela vaut pour la lutte contre la traite des êtres humains et le commerce d'organes comme pour la garantie à long terme de la sécurité indivisible grâce à l'actualisation et à l'adaptation des instruments politiques de maîtrise des armements exemplaires créés ici, au sein de l'OSCE.

J'espère donc que nous commencerons à préparer le Conseil ministériel de Kiev en étant conscients de nos responsabilités et que nous obtiendrons, à ce Conseil, des résultats substantiels grâce auxquels nous pourrions renforcer l'acquis de l'OSCE et faire avancer l'Organisation sur la voie vers une communauté de sécurité, une communauté de sécurité qui repose sur la coopération et la confiance.

Merci, Monsieur le Président.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Conseil ministériel**

MC.DEC/2/13  
17 July 2013

FRENCH  
Original: ENGLISH

---

**DÉCISION N° 2/13**  
**NOMINATION DU HAUT COMMISSAIRE DE L'OSCE**  
**POUR LES MINORITÉS NATIONALES**

Le Conseil ministériel,

Rappelant la décision de créer un poste de Haut Commissaire pour les minorités nationales prise au Sommet de la CSCE tenu à Helsinki en 1992,

Considérant que, conformément à la Décision n° 2/10 du Conseil ministériel, le mandat de M. Knut Vollebaek en tant que Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales prendra fin le 19 août 2013,

Exprimant sa gratitude au Haut Commissaire sortant de l'OSCE pour les minorités nationales, M. Knut Vollebaek, pour sa contribution à l'œuvre de l'Organisation et au développement de ses activités,

Tenant compte de la recommandation du Conseil permanent,

Décide de nommer M<sup>me</sup> Astrid Tors Haute Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales pour une période de trois ans à compter du 20 août 2013.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Conseil permanent**

PC.DEC/1087

18 July 2013

FRENCH

Original : ENGLISH

---

**961<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 961 du CP, point 3 de l'ordre du jour

**DÉCISION N° 1087**  
**DATES ET ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION DE 2013 SUR LA**  
**MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS CONCERNANT LA**  
**DIMENSION ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE**

Le Conseil permanent,

Comme suite à sa Décision n° 1011 sur le renforcement de l'efficacité de la dimension économique et environnementale de l'OSCE, dans laquelle les États participants ont décidé notamment de tenir la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension économique et environnementale sur une base annuelle conformément au mandat et aux modalités établis par sa Décision n° 995,

Décide de tenir la Réunion de 2013 sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension économique et environnementale les 21 et 22 octobre 2013 à Vienne, conformément à l'ordre du jour figurant dans l'annexe à la présente décision.

**ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION DE 2013  
SUR LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS  
CONCERNANT LA DIMENSION ÉCONOMIQUE ET  
ENVIRONNEMENTALE**

Vienne, 21 et 22 octobre 2012

**Lundi 21 octobre 2013**

- 9 h 30 – 11 heures Séance d'ouverture – Dixième anniversaire du Document stratégique de Maastricht de 2003 pour la dimension économique et environnementale : rôle et mise en œuvre
- Pause café/thé
- 11 h 30 – 13 heures Séance I – Les opportunités et défis dans la dimension économique et environnementale de l'OSCE et son orientation stratégique
- Pause déjeuner
- 14 h 30 – 16 heures Séance II – Mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de l'OSCE grâce à un renforcement de la coopération entre les États participants, les structures exécutives de l'OSCE et les autres parties prenantes : exemples dans le domaine économique
- Pause café/thé
- 16 h 30 – 18 heures Séance III – Mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de l'OSCE grâce à un renforcement de la coopération entre les États participants, les structures exécutives de l'OSCE et les autres parties prenantes : exemples dans le domaine environnemental

**Mardi 22 octobre 2013**

- 9 h 30 – 11 heures Séance IV – Association du secteur privé et de la société civile à la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de l'OSCE
- Pause café/thé

11 h 30 – 13 heures	Séance IV (suite)  Pause déjeuner
14 h 30 – 16 heures	Séance V – Voie à suivre : plans, propositions et recommandations pour des actions futures en 2014
16 heures – 16 h 30	Observations finales